



Territoriaux de la mairie de Nanterre  
Mai 2021

## APPEL AUX CADRES

**La loi du 6 août 2019 est illégitime et injuste, il faut refuser de l'appliquer pour la rendre caduque.**

A Nanterre, l'intersyndicale portée par la mobilisation des collègues depuis le 3 mai, a mis la municipalité face à ses responsabilités. L'autorité n'a pour l'instant comme réponse que la tactique de la division en proposant comme toujours des consultations parcellaires sans revenir sur les vols de congés.

Depuis bientôt 15 ans, l'expertise des cadres est bafouée dans notre ville. Nous sommes soumis à des restructurations permanentes, épuisantes et souvent inutiles, les effectifs des services opérationnels ont fondu, la seule variable budgétaire qui guide la ville : réduire la masse salariale en rognant les conquies sociaux. C'est la seule logique gouvernementale, nous n'en pouvons plus !

**Nous appelons tou.tes les cadres à rejoindre la grande mobilisation du 18 mai décidée par l'Assemblée Générale des personnels.**

**L'autorité cherche à casser le mouvement et l'unité des personnels, nous nous y opposons.** Nous appelons :

- A refuser de servir de garde-chiourme concernant le droit de grève, nous avons autre chose à faire que des contrôles et des listings.
- A ne pas programmer ni participer à des réunions ou à des rendez-vous lors des appels à l'action (notamment par la grève numérique en cas de télétravail).
- A venir chercher l'information sociale où elle se décide : dans les assemblées et réunions syndicales des personnels.

Retrouvez toute l'info sur

<https://cgtmairienanterre.blogspot.com/>

<https://www.cgtservicespublics.fr/vos-droits/temps-de-travail-conges/temps-de-travail/1607-heures-vol-de-conges/>